

Armary Sàrl

Aménagement hydroélectrique de l'Armary

Problème de formation de calcaire dans la conduite forcée
Projet de bassin de décantation

Rapport dédié à la commission achat et vente de terrains



23 mai 2023

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	1
2. PROBLÈME DE FORMATION DE CALCAIRE DANS LA CONDUITE FORCÉE	2
3. SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ ARMARY SÀRL	6
4. CONCLUSION	8

Table des illustrations

Figure 1: Tronçon de conduite découpé en 2010 pour créer une chambre de curage. Couche de calcaire après environ 3 ans d'exploitation	2
Figure 2: Chambre de curage en cours de construction	3
Figure 3: Chambre de curage terminée	3
Figure 4: Tableau des frais de curage de la conduite forcée entre 2010 et 2023	4
Figure 5: Tableau des charges annuelles liées au curage de la conduite forcée	4
Figure 6: Image d'une inspection caméra montrant le dépôt de calcaire	5
Figure 7: Graphique représentant les productions annuelles entre 2006 et 2022	6
Figure 8: Extrait du compte de résultat 2022 de la fiduciaire BfB	7

1. INTRODUCTION

La société « Armary Sàrl » a été fondée en 2006 par les 5 membres ci-dessous :

1. Adrien Streit, Président
2. La Commune d'Aubonne, membre
(représentée actuellement par Laurent Auchlin, Municipal des finances)
3. Michel Favre, membre
4. Gottfried Roth, membre
5. La Société Electrique de Forces de l'Aubonne, membre
(représentée actuellement par Laurent Balsiger, directeur général)

La société Armary Sàrl a pour but de produire de l'électricité et d'arroser les terrains agricoles des agriculteurs membres de la société.

La société Armary Sàrl est dotée d'un capital-action de CHF 20'000.- réparti de manière égale puisque chaque membre possède 4 parts de CHF 1'000.-

Pour plus de détail, un extrait du Registre du Commerce est remis en annexe.

2. PROBLÈME DE FORMATION DE CALCAIRE DANS LA CONDUITE FORCÉE

Lors de la conception de l'aménagement hydroélectrique, la prise d'eau devait avoir la plus petite emprise possible, condition sine qua non imposée par l'ancien propriétaire du bien-fonds, M. Jean-François Depierraz, pour espérer obtenir un permis de construire.

La prise d'eau a donc été volontairement conçue et dimensionnée pour contenir un petit volume d'eau « tampon » juste suffisant pour absorber les variations de débit lors du réglage automatique du groupe turbine – alternateur. Ce volume d'eau étant tellement petit que les agriculteurs doivent faire attention à ne pas trop prélever d'eau lors de l'arrosage de leurs terrains agricoles.

Le problème de formation de calcaire dans la conduite forcée s'est fait très rapidement ressentir, quelques mois après la mise en service, par la baisse de la puissance du groupe turbine-alternateur. En effet, la puissance de l'alternateur atteint **68 kW** lorsque la conduite forcée est propre et tombe vers **45 kW** lorsqu'une certaine couche de calcaire s'est formée après environ une année d'exploitation.

Les membres de la société Armary Sàrl ont donc dû se résoudre à investir plusieurs dizaines de milliers de francs dans la construction de 4 chambres de curage le long du tracé de la conduite. Une 5^{ème} chambre a été rajoutée ultérieurement sur la partie supérieure du tracé.



*Figure 1: Tronçon de conduite découpé en 2010 pour créer une chambre de curage.
Couche de calcaire après environ 3 ans d'exploitation*



Figure 2: Chambre de curage en cours de construction



Figure 3: Chambre de curage terminée

A partir du moment où les chambres de curage ont été construites, il a été possible de mandater des entreprises spécialisées dans le nettoyage de canalisations. Le tableau ci-dessous relève toutes les factures de curage de conduite payées entre 2010 et 2023 :

Date	Valeur	Libellé	No document	MB	Débit
30.04.2010	30.04.2010	Kunzli Frères SA, fact. 16341 - travaux de curage	10-00015	CHF	8 488.35
31.12.2011	31.12.2011	Liaudet Pial fe 11116522 Travaux d'inspection	11-00048	CHF	9 957.35
22.02.2013	22.02.2013	Kunzli Frères SA, fe 50380 - curage canalisations	13-00005	CHF	2 660.40
24.12.2013	24.12.2013	Künzli Frères SA, fe 56373	13-00035	CHF	9 361.20
15.12.2014	15.12.2014	Kunzli Frères SA, fe 63656 - curage canalisations	14-00038	CHF	8 643.00
21.12.2015	21.12.2015	Kunzli Frères SA, fe 71435 - curage canalisations	15-00032	CHF	7 602.70
31.12.2016	31.12.2016	Kunzli Frères SA, fe 79353 - curage canalisations	16-00034	CHF	15 141.70
31.12.2017	31.12.2017	Kunzli Frères SA, fe 79353 - curage canalisations	17-00036	CHF	9 720.30
28.11.2018	28.11.2018	Kunzli Frères SA, fe 94020 - curage canalisations	18-00021	CHF	15 138.55
31.12.2019	31.12.2019	Kunzli Frères SA, fe 103181 - curage conduite d'eau forcée	19-00041	CHF	13 974.70
29.07.2020	29.07.2020	Kunzli Frères SA, fe 103181 - curage conduite d'eau forcée	20-00017	CHF	12 708.00
21.04.2022	21.04.2022	Künzli Frères SA, fe 123170 curage	22-00008	CHF	27 571.30
28.02.2023	28.02.2023	Künzli Frères SA, fe 123170 curage	22-00008	CHF	29 139.30
Total					170 106.85

Figure 4: Tableau des frais de curage de la conduite forcée entre 2010 et 2023

La société Armary Sàrl est en discussion avec l'entreprise Künzli pour que les factures à venir reviennent à des montants inférieurs sans toutefois négliger la qualité des curages.

Ces travaux de curage de conduite coûtent en moyenne $170'106.85 / 13 = \text{CHF } 13'085.- / \text{an}$.

Malgré un curage annuel, le calcaire se déposant dans la conduite crée une perte de production estimée à environ **60'000 kWh** représentant un manque à gagner de $60'000 \times 0.27 = \text{CHF } 16'200.- / \text{an}$. Cette perte représente une consommation annuelle d'environ 13 ménages.

Pendant les travaux de curage, l'arrêt complet de la centrale représente une perte de production d'environ **5'500 kWh** soit un manque à gagner de $5'500 \times 0.27 = \text{CHF } 1'485.-$

Les travaux de curage nécessitent l'implication de plusieurs personnes (agriculteurs et personnel de la SEFA). Ces heures de travail n'ont jamais été facturées à la société Armary Sàrl mais représentent environ 80 heures, soit un coût estimé à $80 \times 120 = \text{CHF } 9'600.-$

En résumé, le problème de formation de calcaire représente, pour les membres de la société Armary Sàrl, une perte financière estimée à **CHF 30'770.-** par année, sans compter les heures de personnel, estimées à **CHF 9'600.-**.

Frais de curage de la conduite (selon liste des factures de Künzli et Liaudet)	170 106.85	[CHF]	13	13 085
Perte de production estimée malgré les curages annuels	60 000	[kWh]	0.27	16 200
Arrêt de la production sur une semaine pour faire le curage	5 500	[kWh]	0.27	1 485
Personnel (agriculteurs ou SEFA) pour participer aux travaux de curage (non facturé)	80	[h]	120	9 600
Total estimé des coûts annuels				30 770

Figure 5: Tableau des charges annuelles liées au curage de la conduite forcée

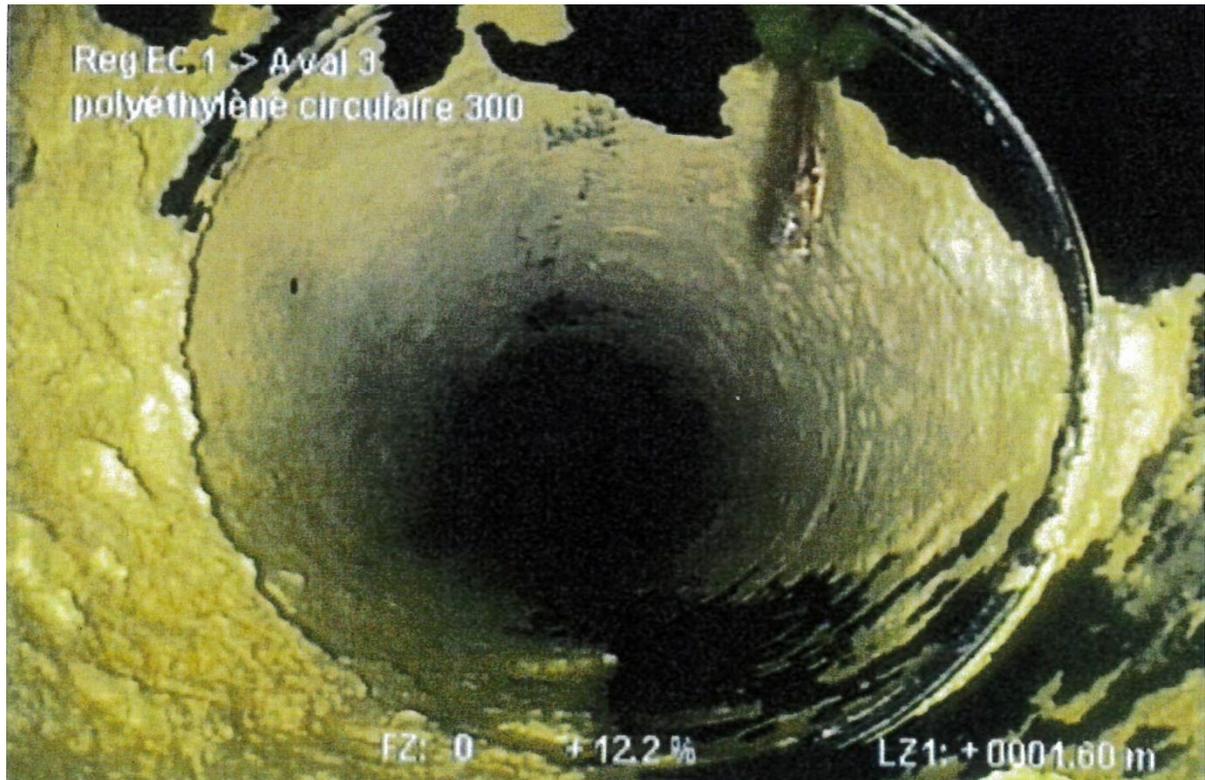


Figure 6: Image d'une inspection caméra montrant le dépôt de calcaire

Compte tenu des coûts importants et récurrents générés par ce problème de formation de calcaire, les membres de l'Armary projettent, depuis plusieurs années, de créer un bassin de décantation après avoir écarté d'autres solutions techniques qui ne s'avèrent pas possibles dans les conditions de débit de notre ouvrage, comme par exemple, l'installation d'une bobine électromagnétique, l'utilisation de sels ou d'acide formique.

Selon divers spécialistes qui ont été consultés, cette formation de calcaire à l'intérieur de la conduite forcée est due au fait que l'eau entrant dans la conduite est très turbulente et emporte avec elle beaucoup trop d'oxygène ce qui précipite la formation de calcaire. La réalisation d'un bassin de décantation permettrait ainsi que l'eau repose dans le bassin avant d'entrer dans la conduite forcée.

Les membres de la société Armary Sàrl ont commencé à étudier un premier projet de bassin de décantation, il y a environ **7 ans**, pour un budget tournant aux alentours de **CHF 150'000.-**. Ce projet de bassin de décantation « simple » a été discuté avec M. Jean-François Depierraz, puis pour des raisons de santé, avec ses fils. La société Armary Sàrl a même mandaté le bureau de géomètre Rossier pour établir des plans ainsi qu'un dossier de mise à l'enquête.

Un moment donné, la propriété de M. Jean-François Depierraz a été vendue à M. Philippe Amon. Ce projet de bassin de décantation a donc été présenté à ce nouveau propriétaire qui s'est montré d'emblée prêt à accepter ce nouvel ouvrage sur son bien-fonds pour autant qu'un soin particulier soit apporté à l'esthétique et l'intégration paysagère. Compte tenu des attentes de M. Philippe Amon et des faibles moyens financiers de l'Armary, M. Philippe Amon s'est montré prêt à financer l'ensemble du projet. En contrepartie, il souhaiterait que les chemins d'accès à sa propriété passent du domaine communal au domaine privé. M. Philippe Amon propose également dans ce projet de créer un chemin accessible au public dans les vignes dont il est également propriétaire du bien-fonds.

3. SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ ARMARY SÀRL

A la création de la société Armary Sàrl, chacun des cinq membres a apporté pour **CHF 180'000.-** de fonds permettant d'atteindre un capital de **CHF 900'000.-** dont un capital-action de **CHF 20'000.-** et un actif immobilisé de **CHF 869'817.-**

Avec un amortissement linéaire sur **30 ans**, l'actif immobilisé s'élève à fin 2022 à **CHF 313'134.-**. Les dettes long terme provenant des prêts des cinq membres, représentent à fin 2022, un montant de **CHF 250'000.-** soit **CHF 50'000.-** par membre.

Les produits financiers de la société Armary Sàrl sont générés par la vente de l'électricité produite à la société Swissgrid / Pronovo au prix d'environ **27 ct / kWh** de la RPC, Rétribution à Prix Coûtant (prix subventionné par la Confédération pour la petite hydraulique). Ce prix préférentiel est attribué pour une durée de **25 ans**, soit jusqu'au 31 décembre **2031**.

La production électrique varie d'année en année par la différence de pluviométrie (voir graphique ci-dessous). La production multi-annuelle réelle située à **327'967 kWh** est inférieure à la production multi-annuelle théorique de **446'000 kWh** qui avait été calculée par le laboratoire MHyLab avant la construction de l'aménagement hydroélectrique.

La différence entre la production théorique et la production réelle est due à 3 facteurs :

- une probable surévaluation du volume d'eau annuel à turbiner,
- la perte de production à cause du problème de formation de calcaire dans la conduite que nous estimons à environ **65'500 kWh**,
- des pertes d'eau (fuites, prélèvement) dans le tronçon amont de la prise d'eau

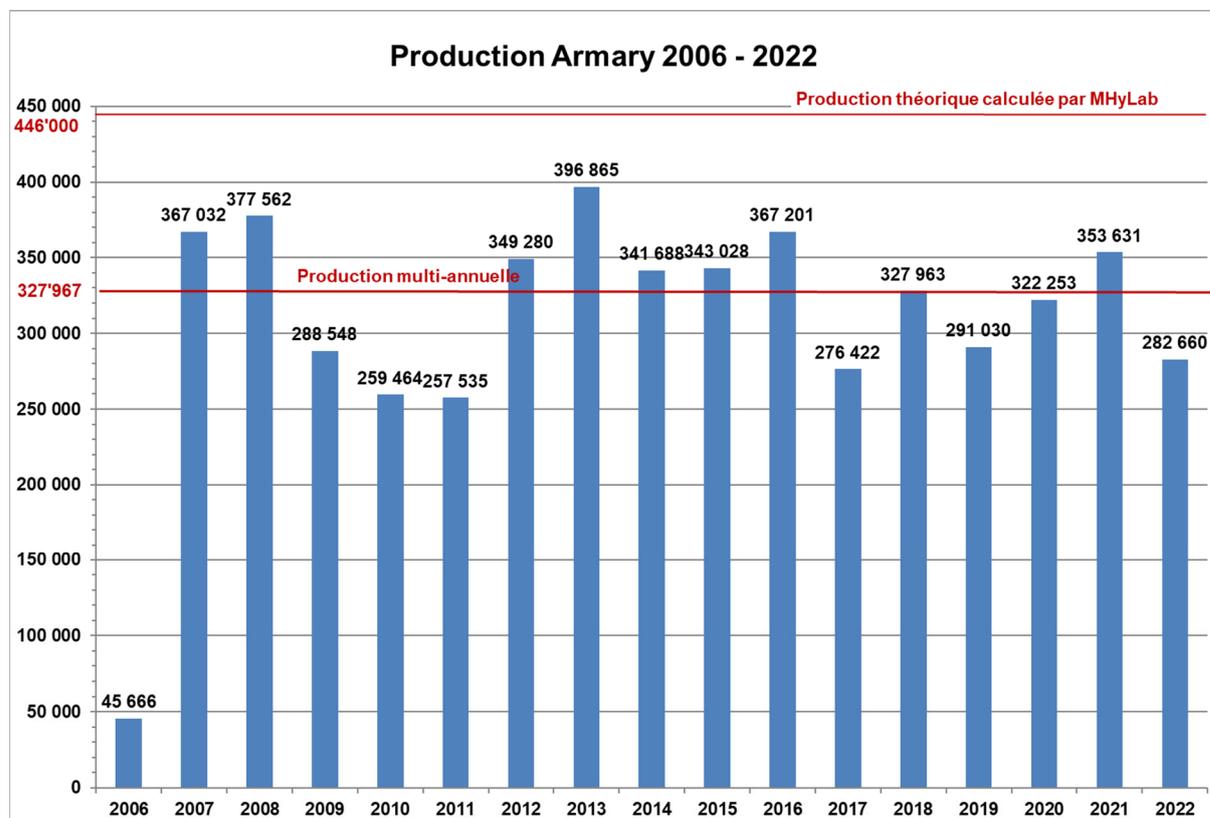


Figure 7: Graphique représentant les productions annuelles entre 2006 et 2022

Les charges financières de la société Armary Sàrl sont principalement générées par ces frais de curage de la conduite forcée, qui se situent entre CHF 8'000.- et 30'000.- (voir en page 4 le tableau des frais de curage de la conduite forcée entre 2010 et 2023).

On constate clairement de l'extrait du compte de résultat 2022 de la fiduciaire BfB ci-dessous que le résultat d'exploitation dépend très fortement de ces frais de curage de la conduite forcée.

	2022	2021
	CHF	CHF
Chiffre d'affaires	80 202.96	95 703.61
Frais d'exploitation		
Entretien	-36 657.95	-9 163.20
Etudes et projets	-942.40	-6 312.85
Outillage	-	-
Electricité	-1 056.60	-788.30
Assurance RC	-588.00	-588.00
Assurance chose	-465.95	-1 118.30
Assurance incendie	-409.00	-433.05
Frais télécom	-618.60	-529.65
Charges d'administration	-2 846.05	-4 983.50
Servitudes, indemnités diverses	-	-1 598.00
	-43 584.55	-25 514.85
Amortissement Centrale	-34 792.68	-34 792.68
Résultat d'exploitation	1 825.73	35 396.08

Figure 8: Extrait du compte de résultat 2022 de la fiduciaire BfB

Sans ce problème de formation de calcaire, la société Armary Sàrl aurait pu générer beaucoup plus de liquidités, et ainsi, rembourser plus rapidement les prêts des membres.

Une fois que la période de subvention aura pris fin en **2031**, l'électricité produite par l'Armary devra probablement être vendue à un prix inférieur au prix RPC actuel (**27 ct / kWh**). Il sera donc très important, d'ici-là, d'avoir trouvé une solution pour réduire les charges liées au curage de la conduite forcée, en particulier, par la construction du bassin de décantation. Si cet objectif n'arrive pas à être atteint, la société Armary Sàrl bouclera très vraisemblablement ses exercices avec des pertes financières.

Le fait que M. Philippe Amon soit non seulement prêt à accepter la construction de cet ouvrage sur son bien-fonds, mais également de prendre à sa charge tous les coûts d'investissement, est une réelle aubaine pour la société Armary Sàrl, ce d'autant plus que la société Armary Sàrl ne dispose pas des liquidités pour prendre à sa charge de tels coûts de construction.

La société Armary Sàrl ne dispose non plus pas d'une autre parcelle potentielle pour y construire un bassin de décantation et y déplacer la prise d'eau actuelle.

4. CONCLUSION

Après plusieurs années d'étude et de discussions avec l'ancien puis le nouveau propriétaire du bien-fonds où se trouve la prise d'eau, il devient urgent de trouver une solution pour construire ce bassin de décantation afin d'assurer la viabilité financière de la société Armary Sàrl.

Société Armary Sàrl

Adrien Streit
Président

Michel Favre
Membre

Aubonne, le 23 mai 2023

Annexes :

1. Annexe 1 : Extrait du Registre du Commerce
2. Rapport de la fiduciaire BfB concernant les comptes Armary Sàrl 2022

N° doss 2006/14301
 N° féd. CH-550.1.049.120-9
 IDE\UID CHE-113.332.848

ARMARY SARL
 inscrite le 20 décembre 2006
 Société à responsabilité limitée

Réf.	Raison Sociale
1	ARMARY SARL
	Siège
1	Aubonne
	Adresse
10	Chemin Lucien Chevallaz 5, Case Postale 134, 1170 Aubonne
	Dates des Statuts
3	17.12.2009
	But, Observations
1	But: arrosage et production d'énergie électrique.
3	Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts.
4	L'identification sous le numéro CH-550-1049120-9 est remplacée par le numéro d'identification des entreprises (IDE/UID) CHE-113.332.848.
	Organe de publication
1	Feuille officielle suisse du commerce
3	Communications aux associés: par courrier recommandé

Réf.	Capital social		
	Nominal	Libéré	prestation des associés
3	CHF 20'000	CHF 20'000	20 parts sociales de CHF 1'000.
	Apports en nature, reprises de biens, compensation de créances, avant. partic., resp., vers. suppl.		
1	Reprise de biens: équipements et autres investissements effectués par les fondateurs en vue de la mise en service immédiate de la micro-centrale qui sera exploitée par la société pour CHF 592'747.35.		

Réf.	Associés, gérants et personnes ayant qualité pour signer				
Inscr.	Mod.	Rad.	Nom et Prénoms, Origine, Domicile, Part	Fonctions	Mode Signature
	3		Streit Adrian, d'Aubonne, à Aubonne, avec 4 parts de CHF 1'000	associé gérant président	signature collective à 2
	3		Commune d'Aubonne , à Aubonne, avec 4 parts de CHF 1'000	associée	
	3		Favre Michel, d'Ecoteaux, à Aubonne, avec 4 parts de CHF 1'000	associé	
	3		Roth Gottfried, de Seedorf (BE), à Aubonne, avec 4 parts de CHF 1'000	associé	
	3		Société Electrique des Forces de l'Aubonne , à Aubonne, avec 4 parts de CHF 1'000	associée	
11			Auchlin Laurent, de Willisau, à Aubonne	gérant	signature collective à 2
9			Balsiger Laurent, de Morat, à Epalinges	gérant	
5			BfB Fidam révision SA (CHE-106.054.851), à Renens (VD)	organe de révision	

Réf.	JOURNAL		PUBLICATION FOSC		Réf.	JOURNAL		PUBLICATION FOSC	
	Numéro	Date	Date	Page/Id		Numéro	Date	Date	Page/Id
1	14301	20.12.2006	28.12.2006	21/3700646	2	17803	28.10.2009	03.11.2009	17/5324292
3	501	07.01.2010	13.01.2010	20/5438876	4		Complément	19.12.2013	7225834
5	4770	16.03.2016	21.03.2016	2735737	6	19210	02.12.2016	07.12.2016	3207743
7	2133	03.02.2017	08.02.2017	3335379	8	12364	09.07.2018	12.07.2018	4354965
9	5335	19.03.2019	22.03.2019	1004594194	10	18414	05.11.2020	10.11.2020	1005019581
11	188	04.01.2022	07.01.2022	1005376301					

Moudon, le 28 avril 2023

Fin de l'extrait

Seul un extrait certifié conforme, signé et muni du sceau du registre, a une valeur légale.

BfB Fidam révision SA
Avenue des Baumettes 23
Case postale 183
CH-1020 Renens VD 1

Téléphone +41 (0)21 641 46 46
Téléfax +41 (0)21 641 46 40
E-mail : contact@bfvd.ch

BfB

ARMARY SARL
Aubonne

Exercice 2022

Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale

Comptes annuels

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale de
ARMARY SARL
Aubonne

BfB

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de ARMARY SARL pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

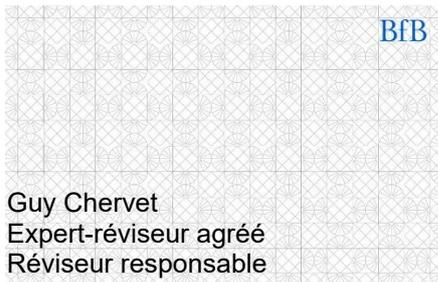
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe aux gérants alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

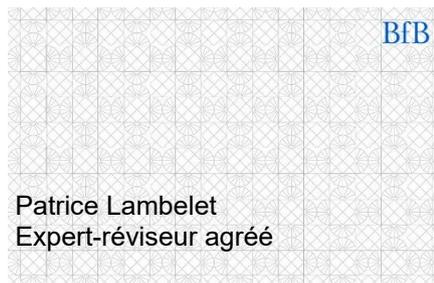
Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels, ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice au bilan, ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Renens, le 31 mars 2023

BfB Fidam révision SA



Guy Chervet
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Patrice Lambelet
Expert-réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- bilan
- compte de résultat
- annexe aux comptes annuels

Proposition concernant l'emploi du bénéfice

INFORMATION



Ce document a été
signé électroniquement.
Merci de me scanner

ARMARY SARL, Aubonne

COMPTES DE BILAN

ANNEE 2022

	2022	2021
	CHF	CHF
<u>ACTIF</u>		
Actif circulant		
Trésorerie	87 007.29	94 373.30
Créances résultant de ventes de biens et de prestations de services	4 039.15	611.95
Autres créances	2 003.40	-
Compte de régularisation actif	24 453.15	21 000.00
	<u>117 502.99</u>	<u>115 985.25</u>
Actif immobilisé		
Centrale Army	869 816.91	869 816.91
Amortissements cumulés Centrale Army	(556 682.85)	(521 890.17)
	<u>313 134.06</u>	<u>347 926.74</u>
Total de l'actif	<u>430 637.05</u>	<u>463 911.99</u>
 <u>PASSIF</u>		
Capitaux étrangers à court terme		
Dettes résultant d'achats de biens et de prestations de services	1 870.40	-
Compte de régularisation passif		
- Passifs transitoires	2 171.80	2 909.95
- Impôts à payer	2 140.00	2 140.00
	<u>6 182.20</u>	<u>5 049.95</u>
Capitaux étrangers à long terme		
Dettes à long terme envers les associés et portant intérêt		
Emprunts à long terme - SEFA	50 000.00	56 000.00
Emprunts à long terme - Commune d'Aubonne	50 000.00	56 000.00
Emprunts à long terme - Favre Michel	50 000.00	56 000.00
Emprunts à long terme - Streit Adrien	50 000.00	56 000.00
Emprunts à long terme - Roth Gottfried	50 000.00	56 000.00
	<u>250 000.00</u>	<u>280 000.00</u>
Fonds propres		
Capital	20 000.00	20 000.00
Réserves issues de bénéfices :		
- Réserve générale	12 000.00	12 000.00
- Bénéfice reporté	146 862.04	123 344.91
Résultat de l'exercice	<u>-4 407.19</u>	<u>23 517.13</u>
	<u>174 454.85</u>	<u>178 862.04</u>
Total du passif	<u>430 637.05</u>	<u>463 911.99</u>

ARMARY SARL, Aubonne

COMPTES DE RESULTAT**ANNEE 2022**

	2022	2021
	CHF	CHF
Chiffre d'affaires	80 202.96	95 703.61
Frais d'exploitation		
Entretien	-36 657.95	-9 163.20
Etudes et projets	-942.40	-6 312.85
Outillage	-	-
Electricité	-1 056.60	-788.30
Assurance RC	-588.00	-588.00
Assurance chose	-465.95	-1 118.30
Assurance incendie	-409.00	-433.05
Frais télécom	-618.60	-529.65
Charges d'administration	-2 846.05	-4 983.50
Servitudes, indemnités diverses	-	-1 598.00
	<hr/>	<hr/>
	-43 584.55	-25 514.85
Amortissement Centrale	-34 792.68	-34 792.68
Résultat d'exploitation	1 825.73	35 396.08
Produits financiers		44.40
Frais financiers	-5 630.00	-7 630.00
Produits extraordinaires	34.68	24.40
Charges extraordinaires	-	-817.75
	<hr/>	<hr/>
Résultat avant impôts	-3 769.59	27 017.13
Impôts	-637.60	-3 500.00
	<hr/>	<hr/>
Résultat de l'exercice	-4 407.19	23 517.13

ARMARY SARL, Aubonne

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

ANNEE 2022

	2022	2021
	CHF	CHF

1. Principes d'évaluation appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions sur la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations (art. 957 à 963b, en vigueur depuis le 1er janvier 2013).

L'établissement des comptes requiert de la part du Conseil d'administration des estimations et des évaluations qui pourraient influencer l'importance des valeurs en capital et des obligations, ainsi que des obligations éventuelles au moment de l'établissement du bilan, mais aussi des charges et des produits de la période de référence.

Le Conseil d'administration prend alors une décision pour chaque cas, à son entière discrétion, en profitant des marges de manœuvre légales existantes pour l'établissement du bilan et des évaluations.

Pour le bien de la société, dans le cadre du principe de précaution, des amortissements, des valeurs de correction et des provisions peuvent être constitués au-delà des proportions économiques nécessaires.

Le Conseil d'administration a décidé d'appliquer le nouveau droit comptable à partir de l'exercice commençant le 1er janvier 2015. Pour faciliter la comparaison, la présentation des chiffres de l'exercice précédent a été adaptée conformément aux exigences du nouveau droit comptable.

Seuls les comptes annuels approuvés par l'Assemblée générale ont force juridique.

2. Informations, structure détaillée et commentaires sur les comptes annuels

2.1. Informations relatives aux principaux postes du compte de résultat

Charges extraordinaires	2022	2021
Ajustement prov. Impôt 2020	-	173.25
Pronovo ajustement solde 2020	-	644.50
	<u>-</u>	<u>817.75</u>
Produits extraordinaires		
Pronovo ajustement solde exercice précédent	<u>34.68</u>	<u>24.40</u>

3. Indications selon l'article 959 c alinéa 2 CO

3.1 Moyenne annuelle des emplois à plein temps

La société n'emploie aucun collaborateur.

ARMARY SARL, Aubonne

COMPTES ANNUELS

ANNEE 2022

Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan au 31 décembre	2022
	CHF
Bénéfice reporté	146 862.04
Résultat de l'exercice	-4 407.19
	<hr/>
Total à disposition de l'Assemblée générale	142 454.85
	<hr/> <hr/>

Le conseil d'administration propose l'emploi suivant du bénéfice au bilan :

Attribution à la réserve générale	0.00
Report à nouveau	142 454.85
	<hr/>
	142 454.85
	<hr/> <hr/>